

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 53

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Ouverture des quarts de crédits en investissement avant adoption du budget

Dans l'attente du vote du budget et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser l'exécutif à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dans la limite d'un quart de l'exercice précédent.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'EPCI peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est rappelé que le conseil communautaire a délibéré sur la création en 2023 du budget annexe collecte et traitement des déchets et de 2 budgets annexes eau et assainissement correspondant au regroupement par compétence des 4 budgets annexes eau et assainissement DSP et régie.

Par conséquent,

- les ¼ de crédits de la fonction 812 (déchets) seront intégrés au nouveau budget annexe des déchets ;
- les ¼ de crédits des budgets annexes eau régie/DSP et assainissement régie/DSP cumulés seront intégrés aux 2 nouveaux budgets fusionnés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes représentant un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors AP/CP et reports). :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Crédits ouverts fonction 812 (déchets) à enlever	Quart de crédits 2023 (hors déchets)
20	1 986 322	-8 587	494 434
204	11 361 197	0	2 840 299
21	2 574 690	-183 000	597 922
23	3 835 758	-807 608	757 037
27	26 500	0	6 625
Total	19 784 467	-999 195	4 696 317

SPANC

chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
21	20 597	5 149
Total	20 597	5 149

TRANSPORTS URBAINS

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	30 000	7 500
21	1 174 000	293 500
23	528 000	132 000
TOTAL	1 732 000	433 000

VALORISATION ENERGIES RENOUVELABLES

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
23	97 900	24 475
TOTAL	97 900	24 475

LOCATION BATIMENTS ECONOMIQUES

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	9 870	2 467
21	5 629	1 407
23	87 501	21 876
TOTAL	103 000	25 750

RESTAURATION COLLECTIVE

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	6 370	1 592
21	218 630	54 658
23	12 000	3 000
TOTAL	237 000	59 250

Pour les nouveaux budgets annexes créés sur l'exercice 2023 :

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS (fonction 812 du budget principal)

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	8 587	2 147
21	183 000	45 750
23	807 608	201 902
Total	999 195	249 799

Pour mémoire EAU POTABLE REGIE

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	32 000	8 000
21	115 000	28 750
23	980 000	245 000
Total	1 127 000	281 750

Pour mémoire EAU POTABLE DSP

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	158 920	39 730
21	44 770	11 192
23	2 520 000	630 000
Total	2 723 690	680 922

**FUSION DES 2 BUDGETS ANNEXES –CREATION DU NOUVEAU BUDGET
EAU**

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	190 920	47 730
21	159 770	39 942
23	3 500 000	875 000
Total	3 850 690	962 672

Pour mémoire ASSAINISSEMENT REGIE

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	63 000	15 750
21	107 942	26 985
23	496 610	124 153
	667 552	166 888

Pour mémoire ASSAINISSEMENT DSP

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	360 000	90 000
21	50 000	12 500
23	5 130 000	1 282 500
	5 540 000	1 385 000

**FUSION DES 2 BUDGETS ANNEXES –CREATION DU NOUVEAU BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Chapitre comptable	crédits ouverts 2022 (hors AP/CP et reports)	Quart de crédits 2023
20	423 000	105 750
21	157 942	39 485
23	5 626 610	1 406 653
	6 207 552	1 551 888